

Conseil Municipal du 29 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf juin à dix-huit heures, le Conseil municipal d'Aime-la-Plagne, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Corine Maironi-Gonthier, Maire.

Conseillers en exercice : 29	Présents : 22	Votants : 27
Présents : Bernadette Chamoussin - Franck Chenal - Azélie Chenu - Hervé Chenu – Jean-Sylvain Costerg - Laurent Desbrini - Anthony Destaing - Jacques Duc - Sylviane Duchosal - Guy Ducognon – Camille Dutilly - Michel Genettaz - Isabelle Gostoli De Lima - Marie Latapie - Anne Le Mouëllic - Corine Maironi-Gonthier - Rose Paviet - André Pellicier - Marie-Pierre Rebrassé - Lucien Spigarelli - Xavier Urbain - Pascal Valentin		
Excusés : Georges Bouty (pouvoir à André Pellicier) - Laetitia Rigonnet (pouvoir à Hervé Chenu) - Marie Martinod (pouvoir à Anthony Destaing) - Sabine Sellini (pouvoir à Rose Paviet) - Robert Traissard (pouvoir à Jacques Duc)		
Absents : - Charley Mingeon - Amélie Viallet		
Secrétaire de séance : Anthony Destaing		
Date de convocation : 23 juin 2023		Date de publication : 07 juillet 2023

Délibération n°2023-067 – Avenant à la convention de Délégation de Service Public – garderie périscolaire de Vilette

Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles R3135-5, R3135-7 et R3114-2,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L1411-6,

Vu la délibération du 25 avril 2019 approuvant le principe d'une délégation de service public concernant la garderie périscolaire de Vilette,

Vu la délibération du 27 juin 2019 approuvant la convention de délégation de service public avec l'Association des Parents d'élèves de Vilette,

Madame le Maire rappelle que la convention de Délégation de Service Public pour la garderie périscolaire de Vilette arrive à expiration à la fin de l'année scolaire 2022-2023.

Elle propose de prolonger par avenant la convention de Délégation de Service Public signée avec l'Association des Parents d'Elèves de Vilette pour la garderie périscolaire de Vilette pour l'année scolaire 2023-2024.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve l'avenant n°1 prolongeant la convention de Délégation de Service Public signée avec l'Association des Parents d'Elèves de Vilette pour la garderie périscolaire de Vilette pour l'année scolaire 2023-2024.

AINSI DÉLIBÉRÉ

Le Maire,

Corine MAIRONI-GONTHIER



Le secrétaire de séance,

Anthony DESTAING